

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

<p><b>ABONNEMENTS :</b> MONACO - FRANCE et COLONIES Un an, 18 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Trois mois, 5 fr. ETRANGER (frais de poste en sus). <i>Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois</i></p>	<p><b>DIRECTION et REDACTION :</b> au Ministère d'Etat  <b>ADMINISTRATION :</b> Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation.</p>	<p><b>INSERTIONS LÉGALES :</b> 4 francs la ligne.  <i>S'adresser au Gérant, Place de la Visitation</i></p>
--	---	--

**SOMMAIRE.**

**PARTIE NON OFFICIELLE**

(Avis - Communications - Informations)

**AVIS ET COMMUNIQUÉS :**

- Emission de Timbres-poste.
- Vacance d'emploi.
- Relevé des prix des légumes et fruits.
- Prix des viandes de boucherie et de charcuterie.
- Prix du lait.

**INFORMATIONS :**

- Obsèques.
- Manœuvre de défense contre l'incendie.

**VARIETES**

Gorilles et Chimpanzés, par J.-H. Rosny Aîné.

**PARTIE NON OFFICIELLE**

**AVIS ET COMMUNIQUÉS**

Une très belle série spéciale de timbres-poste à tirage limité sera mise en vente avec surtaxe au profit des œuvres de Bienfaisance, dans le courant du mois de juin 1939.

Cette série d'une valeur de 28 frs 65, comporte 10 figurines représentant les effigies de différents Princes et Princesses de Monaco des XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

La vente se fera par souscription. Celle-ci sera ouverte du 1<sup>er</sup> au 14 juin 1939 inclus.

Les commandes qui parviendront après cette date ne seront pas admises ; elles seront retournées par la poste à leurs expéditeurs.

Les collectionneurs ne pourront commander qu'une seule série neuve ou oblitérée.

Afin d'empêcher toute spéculation, seuls les négociants en timbres-poste, régulièrement patentés et inscrits au registre de Commerce, seront admis à la souscription par quantité.

Les commandes provenant de personnes ne remplissant pas ces conditions ne seront retenues que jusqu'à concurrence d'une seule série.

Les souscriptions multiples à des noms différents constituant une fraude, entraîneront la radiation définitive du droit de souscrire aux émissions futures.

Les Membres des Groupements philatéliques sont invités à souscrire individuellement et à leur adresse personnelle, condition essentielle susceptible de leur assurer satisfaction.

Les commandes non accompagnées de leur montant et du port (France 2,50, étranger 4,75) ne seront pas prises en considération. Les paiements devront être effectués exclusivement en mandats-poste ou espèces. (Pour des raisons d'administration intérieure, l'Office des Emissions ne possède pas de compte chèques postaux).

Pour les négociants, exclusivement, les chèques sur Monaco pourront être acceptés.

Il est instamment recommandé aux différentes catégories de souscripteurs de ne pas joindre de commandes d'autres timbres en cours à l'occasion de cette souscription.

Ces commandes, s'il en arrivait à l'Office des Emissions de Timbres-Poste seront mises en attente, et par conséquent ne pourront être satisfaites avant longtemps.

Enfin, il ne sera pas répondu aux demandes de renseignements.

Adresser commandes et fonds exclusivement par poste à :

Monsieur le Chef de l'Office des Emissions de Timbres-Poste, — Ministère d'Etat - Monaco.

Un emploi de gardien de water-closet (place Sainte-Barbe) étant vacant, les candidats de nationalité monégasque, sont invités à adresser leur demande à la Mairie, dans un délai de dix jours à dater du présent avis.

Les demandes devront indiquer l'âge, la situation de famille, et être accompagnées du certificat de nationalité.

Monaco, le 25 mai 1939.

Le Maire,  
Louis AURÉGLIA.

La Police Municipale a relevé, sur les marchés de la Principauté, les prix des légumes et fruits à la date du 23 mai 1939.

*Légumes*

Ail.....	kilog.	8 » à 10 »
Artichauts « pays ».....	pièce	0.35 à 1.10
Asperges.....	kilog.	4.25 à 7 »
Carottes.....	—	1.50 à 3.50
Carottes.....	paquet	0.40 à 0.60
Choux-verts.....	pièce	1.50 à 2.50
Choux-fleurs.....	—	6 » à 8 »
Courgettes.....	pièce	0.40 à 0.75
Cresson.....	paquet	0.25 à 0.40
Épinards.....	kilog.	2.50 à 2.75
Fèves.....	—	1 » à 2 »
Navets.....	—	1.75 à 4 »
—.....	paquet	0.30 à 0.50
Oignons.....	kilog.	2.50 à 4 »
— petits.....	—	3.50 à 4.50
Petits pois.....	—	3.50 à 5 »
Pommes de terre.....	—	1 » à 1.25
» » nouvelles..	—	1.50 à 2.25
Poireaux.....	paquet	1 » à 1.75
Poirée ou blette.....	—	0.40 à 0.60
Radis.....	—	0.35 à 0.60
Raves.....	kilog.	1.75 à 2.50
—.....	paquet	0.40 à 0.50
Salades « laitue ».....	pièce	0.30 à 0.75
— « romaine ».....	—	0.30 à 0.75
Tomates.....	kilog.	5.50 à 8 »

*Fruits*

Abricots.....	kilog.	5.50 à 6 »
Bananes.....	pièce	0.35 à 0.75
Cerises.....	kilog.	5.50 à 12 »
Citrons.....	—	0.40 à 0.55
Fraises.....	kiog.	8 » à 15 »
Noix.....	—	10 »
Nèfles.....	—	4 » à 5.50
Oranges.....	—	5 » à 7.50
Poires.....	—	5.50 à 10 »
Pommes.....	—	4.50 à 10 »

**Prix des Viandes de Boucherie et de Charcuterie**  
Sans changement avec la semaine précédente.

**Prix du Lait**

Sans changement :  
En magasin ..... 2 fr. 30 le litre  
A domicile..... 2 fr. 50 »

**INFORMATIONS**

Les obsèques de M<sup>me</sup> Vve Louët, mère de M. le Médecin-Colonel Louët, Premier Médecin de S.A.S. le Prince, ont été célébrées, vendredi dernier, au village de Montgauch (Ariège). Elles ont été très émouvantes.

Une nombreuse affluence était venue rendre hommage à la mémoire de la regrettée défunte et s'associer au deuil de son fils. La foule attristée qui se pressait dans la vieille église de Montgauch, prouvait à quel point la mère du Docteur Louët était aimée et vénérée dans toute la région.

S. A. S. le Prince Souverain S'était fait représenter par M. Mélin, Chef de Son Secrétariat Particulier.

De magnifiques couronnes avaient été envoyées par S. A. S. le Prince et par S. A. S. la Princesse Héritière ainsi que par les Membres de la Maison Souveraine.

L'inhumation a eu lieu aussitôt après la cérémonie religieuse, dans le caveau de la famille, au cimetière de Montgauch.

S. Exc. le Ministre d'Etat accompagné de MM. Hanne et Bernard, Conseillers de Gouvernement; M. le Maire de Monaco, M. François Marquet, représentant le Président du Conseil National, et diverses personnalités ont assisté vendredi dernier, dans la cour de la caserne des Sapeurs-Pompiers, à une manœuvre de défense contre l'incendie.

Le Colonel Bernis, Commandant Supérieur, entouré des Commandants Minvielle, des Carabiniers, Allègre, des Sapeurs-Pompiers, et du Capitaine Garrus a reçu ces personnalités et les a réunies dans la salle d'honneur de la Caserne pour les remercier de leur présence et leur exposer le thème de la manœuvre.

Celle-ci se divisait en trois points : l'alerte, l'attaque d'un incendie important et l'exercice de sauvetage.

A 9 h. 30 précises, la sonnerie d'alerte retentit et moins d'une minute après, les Sapeurs-Pompiers de service étaient prêts à partir au feu. Deux voitures automobiles quittèrent immédiatement la caserne : la grande échelle sous les ordres du Commandant Allègre, commandant la Compagnie, et la voiture de premier secours, commandée par l'Adjudant Pelletier.

Dans l'espace de cinq minutes ces deux lourds véhicules accomplirent le parcours suivant : boulevards de Belgique, du Jardin Exotique, pont Sainte-Dévote, boulevard Prince-Rainier, avenues de Castellaretto, de la Gare, boulevard Charles III, pont Wurtemberg, boulevard Prince-Rainier et retour à la caserne.

Les personnalités présentes quittèrent le balcon de la salle d'honneur où elles se trouvaient, pour gagner la terrasse du bâtiment situé en bordure du boulevard du Jardin Exotique. C'est de là qu'elles assistèrent au simulacre d'incendie.

Le sinistre supposé fut d'abord attaqué au moyen de six lances branchées dans la cour. Puis la grande échelle Majirus dont vient d'être doté le corps des pompiers et qui permet d'atteindre le point le plus élevé des édifices de la Principauté, fut déployée et un sapeur grimpa à son extrémité, en situation d'attaquer l'incendie de haut en bas, ce qui constitue l'attaque la plus efficace. Toute cette manœuvre ne demanda pas plus de cinq minutes.

Vinrent ensuite des exercices de sauvetage au moyen de sacs, de bâches et d'échelles. En une minute, les sapeurs étaient parvenus à la hauteur du troisième étage en empruntant non les escaliers, mais les murs extérieurs.

On assista encore à une démonstration du fonctionnement de la grande échelle sur l'utilisation de laquelle le Commandant Allègre donna d'intéressantes explications techniques.

La manœuvre se termina par l'extinction d'un feu de carburant au moyen du « Rodéo », appareil spécial à mousse carbonique à 80° sous zéro.

Ces exercices ont permis de constater l'excellent état d'entraînement physique et technique de tous les hommes de la Compagnie et la qualité du matériel dont ils disposent.

Comptant un effectif de 32 hommes, la Compagnie des Sapeurs-Pompiers est une des meilleures de France et des mieux équipées. En défalquant les hommes de service au Musée, celui de garde au poste et ceux de repos, il reste 25 à 26 hommes toujours prêts, de nuit comme de jour, à lutter contre l'incendie en moins d'une minute. Il n'y a pas de point dans la Principauté où l'intervention des pompiers puisse tarder plus de cinq minutes.

Le matériel est moderne et en parfait état. La nouvelle échelle qui a coûté au Trésor la somme de 300.000 francs, permet comme nous l'avons dit, d'attaquer le feu de haut en bas. Elle peut recevoir un appareil téléphonique à son extrémité et se transformer en une grue capable de soulever deux tonnes.

Les engins d'extinction comprenant deux autos-pompes, la première d'une puissance de 120.000 litres-heure de débit, la seconde de 70.000 litres-heure, un appareil « Rodéo », plus de trois kilomètres de tuyaux et de lances en parfait état, un jeu très complet d'échelles. Les appareils de sauvetage comprennent, en plus d'échelles, des bâches et trois sacs de sauvetage (20 m., 5 m. et 10 m.) permettant une évacuation rapide des personnes au cas où les ascenseurs, escaliers ou même les échelles seraient inutilisables.

Ce matériel est complété par des appareils spéciaux pour la respiration artificielle, des masques, un poste de secours complet pour inhalations d'oxygène, etc...

S. Exc. le Ministre d'État a chaudement félicité le Colonel Bernis et le Commandant Allègre, à la suite de cette manœuvre. A ces félicitations, les personnes présentes ont tenu à joindre leurs compliments.

Avant de quitter la caserne S. Exc. M. Émile Roblot a passé en revue le piquet de Carabiniers en grande tenue et en armes, commandé par l'Adjudant Baron.

## VARIÉTÉS

### Gorilles et Chimpanzés

Dans cette nombreuse tribu des singes — à laquelle il se peut que nous appartenions — il en est quatre de grande stature qui nous ressemblent plus que les autres et, par là, nous intéressent particulièrement : le gorille, l'orang-outang, le chimpanzé et le gibbon. Leur ressemblance avec les humains des races inférieures est soulignée par leur absence de queue.

Le chimpanzé nous ressemble le plus, tant par l'intelligence que par des caractères intimes comme la composition du sang. Tous nos lecteurs ont au

moins entendu parler de ces donneurs de sang toujours prêts à céder une part de leur fluide de vie à des malades épuisés... L'expérience a appris qu'un même « donneur » ne convient pas à toutes les sortes de patients : il faut appartenir à une certaine catégorie. Or, dans diverses catégories de donneurs, il en est une dont le chimpanzé peut faire partie, alors que des humains d'autres catégories ne le peuvent pas...

L'analyse avait déjà appris l'étroite parenté du sang chimpanzé et du sang humain : le cas du donneur accentue singulièrement cette parenté.

Le gorille et le chimpanzé sont africains, l'orang-outang et le gibbon ne se trouvent plus que dans l'Insulinde, mais leurs ancêtres doivent avoir vécu en Asie.

Le géant des quatre espèces est le gorille. Cet animal, terrifiant lorsqu'il combat, peut atteindre une taille notablement supérieure à la taille humaine. Il n'est pas rare que son poids dépasse 200 kilos. Il ne redoute aucun animal — pas même le lion (fort rare dans ses forêts natales), qui ne risquerait pas de l'attaquer à l'état adulte. Sa force est prodigieuse : aucun hercule ne peut lui être comparé. La gueule est sensiblement plus bestiale que la gueule du chimpanzé, de l'orang-outang et du gibbon.

Il habite surtout les forêts équatoriales et y règne en maître avec l'éléphant et le rhinocéros. C'est un personnage farouche et peu sympathique. Il se dresse à l'occasion sur ses pattes de derrière, mais non pour marcher. Sa voix est formidable, tout aussi formidable que celle du lion ; moins majestueuse, mais plus effrayante.

C'est un terrible dévastateur, un gaspilleur effréné d'aliments ; il avale chaque jour assez de végétaux pour nourrir plusieurs hommes. S'il lui arrive de rencontrer une plantation, il y exerce des ravages ruineux et parfaitement inutiles... Par suite, un mauvais voisin pour les cultivateurs noirs, même quand il est inoffensif... Il n'attaque guère si on le laisse en paix, mais il est toujours dangereux de l'approcher : il s'en inquiète, se fâche, et ses colères sont frénétiques. Malheur alors au pauvre nègre qui lui tombe sous la patte : il a bientôt fait de le massacrer et de le mutiler.

Les gorilles vivent le plus souvent en famille — un mâle avec une ou plusieurs femelles. Ils savent construire des huttes fort confortables, surtout les femelles.

Il arrive qu'un gorille en pleine croissance, dépourvu de compagne, rencontre un gorille marié et qu'une bataille s'engage entre les deux colosses. La femelle attend paisiblement l'issue du combat ; elle appartiendra de son plein gré au vainqueur : c'est la loi de nature, bien rarement transgressée par les dames gorilles, comme par les lionnes dans le même cas. La force est la beauté suprême dans la forêt. Quant au vaincu, après s'être battu avec une héroïque vaillance, s'il n'est pas mortellement atteint, il se retirera et acceptera son sort.

\*\*\*

Si le gorille a quelque expérience, il se tient plutôt à distance des agglomérations humaines. L'immense forêt tropicale ouvre devant lui ses étendues vierges et lui fournit en abondance les aliments les plus variés... Il aime les bons plats, mais sait se contenter de ce qu'il trouve. Les noirs ont grand peur de lui et ne risquent guère de l'attaquer en face : ils préfèrent la ruse, les pièges...

En somme, il a prospéré durant des siècles innombrables — sans doute plus d'un million d'années — et il aurait continué si le blanc n'était venu : avec le chasseur blanc, il faut craindre que l'espèce n'ait bientôt disparu. Je suis de ceux qui espèrent que les États européens et américains créeront des réserves pour ce magnifique survivant des âges révolus.

\*\*\*

Le chimpanzé est moins grand que le gorille ; par contre, il est plus intelligent et en toutes choses plus proche de l'homme. En outre, il est sociable.

Il s'assemble en troupes plus ou moins nombreuses dans certains terroirs. Il mène une vie bien moins farouche que le gorille et que l'orang-outang. Les noirs, insoucieux, ne lui faisaient pas, jadis, une guerre bien dangereuse s'il avait la bonne idée de se tenir à distance, lui et sa tribu... Comme il est timide, il vit généralement loin des hommes ; mais, si les circonstances, ou la faim, le font entrer dans les plantations, il ravagera sans précaution et s'attirera des rancunes vengeresses, qui souvent finissent mal pour lui. Son espèce n'était, en somme, pas menacée ; mais, comme pour les gorilles, les blancs sont venus, hélas ! et les massacres...

Le chimpanzé est de bonne humeur, il aime à folâtrer, et les couples se témoignent souvent une tendresse touchante, s'étreignent et se caressent comme des humains. On croit qu'il y a, de-ci de-là, des unions temporaires entre gorilles mâles et dames chimpanzées : on ne signale pas les produits de ces rencontres, s'il en est.

Les chimpanzés mènent une vie essentiellement aérienne ; grimpeurs de race, ils sont à l'aise dans les ramures des arbres ; ils y passent les jours et les nuits. Ce sont les plus intelligents de tous les animaux, ceux qui ressemblent mentalement le plus aux hommes : nous avons déjà vu à quel point ils s'en rapprochent physiquement et physiologiquement. Ils savent parfaitement se faire comprendre les uns aux autres ; et l'on a pu écrire qu'ils avaient un langage assez étendu. Leur conformation, langue et larynx, leur permettrait d'émettre les sons nécessaires à un langage articulé — après beaucoup d'exercice, je pense.

Il est singulier que leur industrie soit si peu développée ; ils sont non seulement très inférieurs aux insectes sociaux, abeilles, guêpes, fourmis, termites, etc., mais à beaucoup d'oiseaux, dont certains construisent des nids qui sont de véritables merveilles, voire à des castors et même à des écureuils.

Au total, ce sont des gens sympathiques, dont la disparition serait regrettable, d'autant plus (des hommes comme Voronoff l'ont montré pratiquement), qu'ils peuvent nous être fort utiles et le pourraient devenir davantage au fur et à mesure des progrès de la science. La fameuse greffe des yeux d'un meurtrier américain, immédiatement après son supplice, qui aurait rendu la vue à deux personnes, réussirait peut-être avec le chimpanzé : je suppose qu'on ne serait pas assez cruel pour priver complètement l'animal de la vue ; il suffirait bien de lui en enlever la moitié !...

Tout le monde sait que le chimpanzé se domestique facilement. Son intelligence comme son adresse permettent d'en faire un bon serviteur. Il peut servir à table, se livrer à divers travaux, même à de petits métiers. C'est affaire de patience. Il est affectueux si on le traite bien, un peu capricieux toutefois. Les chimpanzés des cirques nous montrent à quel point on peut leur faire imiter l'homme : ils sont, par exemple, d'excellents cyclistes.

Et voilà pour les grands singes africains. Nous aurions voulu dire un mot sur les grands singes d'Insulinde, orang-outang et gibbon, mais l'espace nous manque... Peut-être, pourrions-nous y revenir...

J.-H. ROSNY AÎNÉ.

## GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

### EXTRAIT

Par jugement en date de ce jour, exécutoire sur minute et avant enregistrement, le sieur Jacques VOLTA, commerçant en cafés, demeurant à Monte-Carlo, 11, rue des Orchidées, a été admis au bénéfice de la liquidation judiciaire.

M. Eugène Trotabas, Juge du Siège, a été nommé Juge commissaire et M. Joseph Olivé, expert comptable, liquidateur de la dite liquidation judiciaire.

Pour extrait certifié conforme dressé en exécution de l'article 413 du Code de Commerce.

Monaco, le 19 mai 1939.

Le Greffier en Chef : PERRIN-JANNÈS.

Etude de M<sup>e</sup> Jacques LAMBERT  
Avocat-Défenseur près la Cour d'Appel  
36, Boulevard des Moulins - Monte-Carlo

Suivant exploit de Pissarello, huissier, en date du dix-sept mai mil neuf cent trente-neuf, enregistré, et en vertu de l'autorisation à elle donnée par Ordonnance de M. le Président du Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, en date du seize mai précédent, enregistré, la dame Germaine ALBERTINY, épouse Fissore, demeurant à Monaco, 10, rue des Princes, a formé contre le sieur Joseph-François FISSORE, employé à la S. B. M. demeurant à Monaco, 10, rue des Princes, une demande en séparation de biens.

Monaco, le 19 mai 1939.

(Signé :) J. LAMBERT.

Etude de M<sup>e</sup> AUGUSTE SETTIMO  
Docteur en droit, notaire  
41, rue Grimaldi, Monaco

**ATTRIBUTION DE FONDS DE COMMERCE EN LIQUIDATION DE REPRISES**  
(Deuxième Insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M<sup>e</sup> Auguste Settimo, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le 4 mai 1939, il a été procédé à la liquidation des reprises après séparation de biens entre les époux Joseph BRIVIO, commerçant, et M<sup>me</sup> Suzanne-Marceline LAURENT, son épouse, demeurant ensemble à Monte-Carlo, 3, avenue Saint-Michel. En vertu du dit acte il a été attribué à M<sup>me</sup> BRIVIO, sus-nommée, un fonds de commerce de modes, couture et nouveautés, sis à Monte-Carlo, villa Claude, 5, avenue Saint-Michel.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'étude de M<sup>e</sup> Auguste Settimo, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 25 mai 1939.

(Signé :) A. SETTIMO.

Etude de M<sup>e</sup> ALEXANDRE EYMIN  
Docteur en droit, notaire  
2, Rue Colonel-Bellando-de-Castro, Monaco

**AUTOREC**

Société Holding Anonyme Monégasque au capital de 100.000 francs

**I.**

Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance Souveraine du 17 septembre 1907, sur les Sociétés par actions, il est donné avis que les expéditions des actes ci-après :

- « 1° Statuts de la Société Holding Anonyme « Monégasque Autorec, établis, en brevet, aux termes d'un acte reçu par M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné, le 7 mars 1939, et déposés, après approbation, au rang des minutes du dit notaire, par acte du 5 avril 1939;
- « 2° Déclaration de souscription et de versement de capital, faite par le Fondateur, suivant acte reçu, par le même notaire, le 2 mai 1939;
- « 3° Et délibération de l'Assemblée Générale constitutive, tenue à Monaco, au siège social, le 9 mai 1939, et déposée, avec toutes les pièces constatant sa régularité, au rang des minutes du même notaire, par acte du 13 mai même mois. »

Ont été déposées, le 20 mai 1939, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco.

**II.**

Aux termes de la délibération, précitée, l'Assemblée Générale constitutive a fixé le siège social de la Société n° 45, rue Grimaldi, à Monaco-Condamine (Principauté de Monaco).

Monaco, le 25 mai 1939.

(Signé :) Alex. EYMIN.

Etude de M<sup>e</sup> AUGUSTE SETTIMO  
Docteur en droit, notaire  
41, rue Grimaldi, Monaco

**VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SUR LICITATION**  
après Baisse de Mise à Prix

Le samedi 10 juin 1939, à dix heures du matin, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Auguste Settimo, notaire à ce commis, il sera procédé à la vente aux enchères publiques du :

**Fonds de Commerce de Boulangerie-Pâtisserie**

situé à Monaco, boulevard du Jardin Exotique n° 24, villa Théodora, exploité précédemment par MM. Jean et Jean-Baptiste BARRA Frères.

Ce fonds comprenant : l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés.

Le matériel et mobilier commercial servant à son exploitation.

Et le droit aux baux ou locations verbales qui peuvent exister.

La vente a lieu en vertu d'une ordonnance de référé rendue par le Président du Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, le 18 avril 1939, exécutoire sur minute et avant enregistrement.

A la requête de :

M<sup>me</sup> Santine-Catherine VERRANDO, sans profession, demeurant à Monaco, rue Malbousquet, veuve de M. Jean-Baptiste BARRA.

Contre :

1° M. Barthélemy BARRA, cultivateur, demeurant à Gilba Supérieur, commune de Brossasco, province de Coni (Italie), pris tant en son nom personnel que comme tuteur légal de ses enfants mineurs BARRA Geoffroy et BARRA Marguerite.

2° M. Jean SERRE, cultivateur, demeurant à Gilba Supérieur, commune de Brossasco, province de Coni (Italie), pris tant en son nom personnel que comme tuteur légal de Antonia SERRE, Mathieu SERRE et Jeanne SERRE.

3° Le sieur Joseph SERRE, soldat, demeurant à Gilba Supérieur, commune de Brossasco, province de Coni (Italie).

4° Le sieur Mathieu BARRA, pris tant en son nom personnel que comme tuteur de sa sœur Adrienne BARRA, demeurant à Monaco, Palais Ninetta.

5° M. Hercule VALENTINI, demeurant à Beausoleil (Alpes-Maritimes), Maison Trucchi, pris en sa qualité de subrogé tuteur de la mineure Adrienne BARRA.

6° Et M. Archimède VALENTINI, demeurant à Monte-Carlo, 10, boulevard d'Italie, pris en sa qualité de tuteur datif de la mineure Jeanne-Rosa-Faustine BARRA.

Mise à prix, pour le mobilier, le matériel et les éléments incorporels du fonds ..... 20.000 frs  
Consignation pour enchérir ..... 2.000 frs

Les marchandises devront être reprises en sus du prix, à prix de facture.

Le prix sera payé comptant le jour de l'adjudication.

L'adjudicataire devra obtenir à ses risques et périls les autorisations et licences nécessaires pour l'exploitation du fonds dont s'agit.

Fait et rédigé par M<sup>e</sup> Auguste Settimo, notaire commis pour procéder à l'adjudication, en vertu de l'ordonnance précitée, et détenteur du cahier des charges.

Monaco, le 25 mai 1939.

(Signé :) A. SETTIMO.

**SOCIÉTÉ ANONYME MONÉGASQUE**  
**LES LABORATOIRES MOGAS**

**AVIS DE CONVOCATION**

Messieurs les actionnaires sont convoqués, au siège social, 13, rue Florestine à Monaco-Condamine,

mine, en Assemblée Générale extraordinaire, pour le mardi 13 juin 1939, à 11 heures du matin, avec l'ordre du jour suivant :

- 1° Augmentation du capital social ;
- 2° Modification aux Statuts du fait de cette augmentation ;
- 3° Nomination d'un nouvel administrateur.

Le Conseil d'Administration.

**SOCIÉTÉ CONTINENTALE DE GESTION**  
(en Liquidation)

Société Anonyme au capital de Frs 107.130.000  
Siège social à Monaco

MM. les actionnaires sont convoqués extraordinairement en Assemblée Générale à Monaco, au siège social, 2, place du Palais, le 15 juin 1939, à 11 h. 30, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1° Examen des rapports sur les comptes de la période du 1<sup>er</sup> juillet au 18 novembre 1938 daté de la mise en liquidation de la Société. Approbation des comptes et quitus aux Administrateurs.
- 2° Reddition des comptes de liquidation par le liquidateur et décisions en résultant. Quitus de sa gestion.
- 3° Clôture définitive de la liquidation.
- 4° Divers.

Les actionnaires, actuellement tous porteurs de titres nominatifs, ont le droit d'assister à l'Assemblée Générale ou de s'y faire représenter par un mandataire, à condition qu'ils soient titulaires de leurs titres depuis cinq jours au moins avant la réunion.

Les actionnaires pourront se faire représenter à l'Assemblée par un mandataire, à condition toutefois que celui-ci soit lui-même actionnaire.

Les sociétés actionnaires pourront se faire représenter par une personne non actionnaire munie d'un pouvoir régulier.

Sur demande adressée au siège social, la Société fournira aux actionnaires des formules de pouvoir.

Les pouvoirs doivent être déposés au siège social avant l'ouverture de la réunion.

Monaco, le 25 mai 1939.

Le Liquidateur.

**SOCIÉTÉ PARTICIPATIONS AND ESTATES**

Société Anonyme au capital de 1.000.000 de francs  
Siège social à Monaco

**AVIS DE CONVOCATION**

Messieurs les actionnaires de la Société *Participations and Estates* sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, qui se tiendra au siège social de la Société, 41, rue Grimaldi, Monaco, le 22 juin 1939, à 14 h. 30, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice 1938 ;
- 2° Rapport des Commissaires sur les comptes de cet exercice ;
- 3° Approbation s'il y a lieu, des dits comptes et fixation du dividende ;
- 4° Nomination des Commissaires pour l'exercice 1939 ;
- 5° Fixation des jetons de présence et rémunération des Commissaires ;
- 6° Nomination des Administrateurs pour une durée de deux ans ;
- 7° Le Conseil d'Administration a désigné le siège social de la Société à Monaco, comme ayant qualité pour recevoir le dépôt des titres qui devront être immobilisés en vue de l'Assemblée Générale ordinaire. Les titres doivent être déposés cinq jours au moins avant le 22 juin 1939.

Le Conseil d'Administration.

## GUÉRIR

### FAUT-IL METTRE LES FOUS EN LIBERTÉ ?

Les hôpitaux psychiatriques sont encombrés. De 60.000 en 1910, les aliénés hospitalisés sont passés à 110.000 en 1938 : ils coûtent à l'Etat 400 millions par an. Vaut-il mieux les mettre en liberté ? Telle est la question que pose le Ministre de la Santé publique et qu'étudie le Docteur Toulouse, le grand spécialiste universellement connu, Président de la Ligue d'Hygiène Mentale, fondateur de l'Hôpital Henry Rousselle, Conseiller technique du Ministère de la Santé publique, dans le numéro du 15 mai de la grande Revue de vulgarisation médicale «Guérir».

A côté de cette puissante étude, on trouvera des articles fortement documentés et clairement illustrés sur : la thérapeutique odieuse des charlatans, les inquiètes, la rhinorrhée, l'abcès froid, l'art de soigner, l'anaphylaxie, l'enfant coléreux, l'automobile, la bicyclette, la peste, la sympathicothérapie, les estomacs descendus, etc., sans oublier les Assurances sociales et son petit courrier ouvert gratuitement à tous.

«Guérir» est en vente partout. A défaut, écrire, 49, avenue d'Iéna, Paris (16<sup>e</sup>) (joindre 3 timbres à 0,90). Grâce à une formule originale, «Guérir» est entièrement remboursable.

### ASSUREZ-VOUS Profits et Agréments

grâce aux précieux et sûrs Conseils, de l'unique Périodique de Classe :

### VIE A CAMPAGNE

La Revue Pratique avant tout,

par le Texte et par l'Image, des Travaux, Produits, Plaisirs des Champs.

En appliquant les Directives de ce Guide incomparable, votre Propriété ne vous coûte plus; elle vous assure de substantiels Rapports et tous les Avantages que vous en attendez. Etes-vous embarrassé ? Les solutions des problèmes à résoudre vous sont données gratuitement dans ses Consultations.

Consultez cette Revue chez votre Libraire, dans les Bibliothèques des gares, etc. Son Abonnement annuel est remboursé plusieurs fois par ses Primes de Graines, Bulbes, Outillage, etc.

Notices et dépliant gratuits vous seront adressés sur demande à M. Albert MAUMENÉ Librairie Hachette, 79, boul. Saint-Germain, Paris-6

L'ARGUS DE LA PRESSE « voit tout », fondé en 1879, les plus anciens Bureaux d'articles de Presse, 37, rue Bergère, Paris, lit et dépouille plus de 20.000 journaux et revues dans le monde entier.

L'Argus, édite l'Argus de Officiel, lequel contient tous les votes des hommes politiques.

L'Argus recherche les articles passés, présents et futurs.

L'Argus se charge de toutes les publicités en France et à l'Etranger.



### LA DÉCORATION DU PALAIS PRINCIER

Une des nombreuses œuvres d'art qu'on peut admirer dans les grands appartements du Palais de Monaco : la Toilette de Vénus, par F. Lemoine.



### APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE CENTRAL

### H. CHOINIÈRE ET FILS

18, B<sup>D</sup> DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS

TÉLÉPHONE : 020.08

### "MINERVA"

(13<sup>e</sup> ANNÉE)

le Grand Illustré Féminin  
que toute femme intelligente  
doit lire



est le journal le plus complet  
que vous puissiez désirer. Sa  
présentation séduit. Sa lec-  
ture retient, car il publie les  
articles et les nouvelles des  
auteurs préférés des femmes;  
les romans les plus ému-  
vants, signés Delly, Marcelle  
Vioux, etc...

Vous y trouverez chaque se-  
maine de grandes enquêtes,  
les interviews des artistes que  
vous aimez, la vie romancée  
de toutes les vedettes de  
l'écran, et les derniers échos  
de la Mode, de la Littérature,  
du Théâtre, du Cinéma.

### "MINERVA"

1, Rue des Italiens, Paris-9<sup>e</sup>  
Spécimen gratuit sur demande

### POUR LOUER OU ACHETER Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

Prêts Hypothécaires - Gérances - Assurances

### AGENCE MARCHETTI

Fondée en 1897

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 024.78

### ATELIER DE CONSTRUCTIONS METALLIQUES

Serrurerie - Ferronnerie d'Art

SOUDURE AUTOGENE

### François MUSSO

3, Boulevard du Midi -- BEAUSOLEIL

18, Boulevard des Moulins -- MONTE-CARLO

Téléphone 023.33

### BULLETIN DES OPPOSITIONS

sur les Titres au Porteur

#### Titres frappés d'opposition.

Exploit de M<sup>r</sup> Pissarello, huissier à Monaco, en date du 26 juillet 1938. Dix Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 11.643, 14.983, 17.638, 22.851, 44.702, 45.306, 49.646, 52.782, 61.339, 63.929.

Exploit de M<sup>r</sup> Pissarello, huissier à Monaco, en date du 16 août 1938. Cinquante Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 301.649, 302.553, 303.098, 303.099, 303.100, 303.135, 303.177, 306.414, 308.039, 311.431, 312.545, 312.781, 313.271, 313.272, 313.273, 313.405, 313.610, 313.611, 313.612, 315.547, 316.276, 317.657, 319.429, 319.970, 321.170, 321.171, 321.172, 321.173, 321.194, 321.195, 321.196, 321.197, 321.198, 324.727, 329.238, 334.333, 334.334, 335.791, 335.836, 336.428, 337.410, 337.486, 339.554, 339.691, 343.003, 343.004, 346.565, 347.068, 348.631, 348.620.

Exploit de M<sup>r</sup> Sanmori, huissier à Monaco, en date du 4 avril 1939. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 8.290, 13.071 et 327.874.

Exploit de M<sup>r</sup> Sanmori, huissier à Monaco, en date du 7 avril 1939. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant le numéro 23.680.

Exploit de M<sup>r</sup> Pissarello, huissier à Monaco, en date du 11 mai 1939. Cinq Obligations 5 % 1935 de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 9.643 à 9.647.

#### Mainlevées d'opposition.

Exploit de M<sup>r</sup> Sanmori, huissier à Monaco, en date du 4 juin 1938. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 495.138 à 495.147.

#### Titres frappés de déchéance

Du 11 mai 1938. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 58.783.

Du 1<sup>er</sup> juillet 1938. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 38.072.

Du 15 juillet 1938. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 44.620 et 53.447.

Du 31 mars 1939. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 53.526 et 53.527.

Le Gérant : Charles MARTINI

Imprimerie de Monaco. — 1939